Nations Unies S/PV.7668



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7668e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 12 avril 2016, à 9 h 45

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 12 avril 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7668e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.
>
> Le Président a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ladsous.
>
> Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-06007 (F) 120416 130416



